

Je maîtrise, tu maîtrises, ...

Il était une fois un concours de recrutement des professeurs du second degré que l'on appelait le CAPES (certificat d'aptitude au professorat dans l'enseignement secondaire). Tout titulaire d'une licence pouvaient le présenter et, en cas de réussite, bénéficiait d'une année complète de formation pratique dans un IUFM (institut de formation des maîtres) où il était considéré comme un stagiaire de l'éducation nationale, et payé en conséquence.

Un stagiaire assurait un service d'enseignement de cinq à six heures par semaine correspondant à une classe dans un établissement scolaire, et un peu de soutien. L'avant-dernière réforme lui avait imposé neuf heures de service d'enseignement par semaine, soit deux classes en responsabilité et du soutien.

Le stagiaire était suivi par un tuteur qui exerçait dans son établissement d'exercice, était visité dans sa classe un certain nombre de fois, et suivait un complément de formation pratique à l'IUFM. En fin d'année, il présentait un mémoire professionnel qui prenait appui sur sa pratique pédagogique et sur les expériences qu'il avait eu le temps de mettre en œuvre dans sa classe pendant une année scolaire complète.

A l'issue du stage, de diverses certifications et d'une soutenance de mémoire, notre lauréat voyait sa formation validée et se trouvait titularisé. L'année suivante, il prenait ses fonctions dans un établissement scolaire en assurant un service complet de professeur certifié. L'entrée dans le métier se faisait de manière progressive.

Et l'on décida qu'il fallait tout changer...

L'idée vint qu'il fallait posséder un master, soit un diplôme situé à BAC+5, au lieu d'une simple licence à BAC+3 pour pouvoir présenter un concours de recrutement. Il fallait donc supprimer les préparations aux concours proposées dans les IUFM après l'année de licence, et les remplacer par de vrais masters que l'on devait préparer en cinq ans. Jour après jour, on mettait de plus en plus l'accent sur les inconvé-

nients du système en place, pour ne faire miroiter que les avantages d'une refonte totale du recrutement et de la formation des maîtres.

L'idée phare était qu'il fallait rehausser le niveau de qualification des maîtres et s'aligner, à des fins d'harmonisation, avec ce qui devait être la norme dans l'union européenne. Il apparaissait aussi comme anormal que le recrutement des professeurs du second degré se fasse au niveau de la licence alors que ceux-ci suivaient une formation réelle de cinq années quand on comptait les trois années de licence et les deux années en IUFM.

Un autre argument était de permettre à ceux qui échouaient au concours de ne pas avoir l'impression d'avoir perdu une année d'étude en validant quand même un diplôme de master qui leur donnerait la possibilité de s'inscrire en thèse et de continuer les études.

Dans une lettre envoyée le 18 juin 2008 au président de la conférence des directeurs d'UFM, le ministre de l'éducation nationale écrivait :

« Après le recrutement, je compte organiser un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier qui sera confié à des professeurs expérimentés selon des modalités souples et évolutives tout au long de l'année scolaire. »

On saura plus tard que ces modalités « souples et évolutives » consistaient à imposer un service complet d'enseignement à tous les nouveaux lauréats du CAPES et à désigner un professeur référent à qui celui-ci pourrait s'adresser en dehors des heures de cours.

Ce « lâcher direct » des nouveaux enseignants dans le métier ne pouvait que poser des problèmes difficiles à résoudre en ce sens que les années de master précédant le concours ne pouvaient remplacer une année en responsabilité avec une ou deux classes dans un établissement. Les stages proposés en master étaient bien trop courts pour permettre aux stagiaires de trouver leurs marques dans leur future profession, et il ne pouvait en être autrement.

Un autre objectif était tout de même atteint : dans l'ancien système, un lauréat du CAPES à BAC+4 (une licence suivie d'une année de préparation au concours à l'IUFM) bénéficiait d'une année de stage rétribuée comme stagiaire de l'éducation nationale, tandis que dans le nouveau système, cette cinquième année de formation devenait celle d'un étudiant préparant à ses frais la dernière année de master. La réforme se traduisait ainsi immédiatement par une économie de moyen !

L'évolution de la formation et du recrutement des enseignants

Avant la rentrée 2010-2011	Depuis la rentrée 2010-2011
<i>Niveau de recrutement</i> : Bac+3 (ou Bac+4 pour l'agrégation)	<i>Niveau de recrutement</i> : Bac+5 pour tous les concours
<i>Formation initiale</i> : cursus disciplinaire, auquel s'ajoutait pour de nombreux candidats une année de préparation aux concours au sein des IUFM.	<i>Formation initiale</i> : masters disciplinaires dispensés par les unités de formation et de recherche (UFR) des universités, ou masters « métiers de l'enseignement », organisés par les IUFM et préparant le plus souvent au concours de recrutement des professeurs des écoles.
<i>Nombre d'années de formation post-bac avant la mise en responsabilité à temps plein devant les élèves</i> : au minimum 4 ans, dont une année de formation en IUFM.	<i>Nombre d'années de formation post-bac avant la mise en responsabilité à temps plein devant les élèves</i> : au minimum 5 ans.
<i>Déroulement de l'année de stage après la réussite au concours</i> : un tiers-temps devant les élèves et deux tiers-temps en formation à l'IUFM.	<i>Déroulement de l'année de stage après la réussite au concours</i> : un temps complet devant élèves, plus un tiers-temps de formation et tutorat assuré par les académies.

Source : rapport de la cour des comptes 2012 (comptes, 2012)

Dans ce nouveau recrutement, la première année de stage était gommée, et bien sûr non rétribuée. Ce qui revient à mettre la cinquième année de formation en l'IUFM à la charge des étudiants et de leurs parents.

C'est à partir de la rentrée 2010 que les nouveaux lauréats au CAPES ont commencé à assurer un service complet de professeur certifié et ont ainsi hérité de trois ou quatre niveaux différents à gérer, ce qui représente beaucoup de difficultés et de nuits blanches pour pouvoir rester la tête hors de l'eau : il s'agissait d'arriver à interpréter des programmes changeants et sibyllins, à construire dans l'urgence ses cours et ses progressions, tout en corrigeant des milliers de copies chaque

mois et en assistant à des réunions toujours plus nombreuses imposées par l'institution.

Voilà nos stagiaires plongés dans des situations stressantes et angoissantes, parachutés sans préparation devant des classes déchaînées. Deux d'entre eux nous livrent leurs impressions, juste avant la rentrée 2010 :

« La perspective d'effectuer un temps complet (c'est-à-dire dix-huit heures de cours) dès la première année est sans doute le plus angoissant. Jusqu'à l'an dernier, les stagiaires dispensaient six à huit heures de cours et passaient le reste du temps à l'IUFM, en formation ; quant à nous, nous aurons une journée libérée par semaine pour nous former, en plus des dix-huit heures de service... Objectivement, on ne comprend pas vraiment pourquoi le système a évolué ; le stage ancienne formule semblait plus efficace. » (LMFR, 2010)

Il est toujours bon de rester philosophe :

« Bon, pas de formation, d'accord. Un temps plein ? Bah, si je travaille plus je gagne plus, non ? Une nouvelle réforme pour le lycée ? Oui, si vous voulez ! Plus de manuel ? On peut s'y faire, pas de souci. Une paye qui arrivera mi-octobre ? Bon, ça encore, ce n'est pas grave, il y a des champs près de mon lycée, je peux camper.

Journées d'accueil organisées par l'académie, un impressionnant buffet de petit déjeuner, des petits cadeaux en arrivant : mallette en plastique, bonbons, stylo ; faut bien qu'ils compensent les économies faites sur la formation... Je n'ai même pas encore commencé à travailler que je regrette mon choix, on nous assume avec nos responsabilités (éducation à la citoyenneté, culture générale), et devoirs. Et nous, qui va s'occuper de nous ? » (LMFR, 2010)

Il est étonnant de vouloir ainsi effrayer les nouveaux certifiés dont on a besoin pour prendre soin de nos enfants, surtout quand on sait que le nombre de licenciements définitifs à l'issue de la première année de stage avait déjà fait un bond en passant de 1,9% à 4,1% entre 2008 et

2009, soit juste avant la mise en place de la mastérisation (voir chapitre *Quelques statistiques*).

Quand bien même on considérerait comme indispensable de posséder un master au lieu d'une simple licence pour enseigner en lycées et collèges, on ne peut qu'être circonspect quand on réalise que cela s'est traduit par l'obligation pour chaque université de proposer, dans une urgence inouïe dont on n'a pas compris l'utilité, une maquette de master dont l'objectif est triple. Les deux années de préparation d'un master d'enseignement devaient conduire l'étudiant à poursuivre trois lièvres à la fois, son travail devant s'articuler suivant trois dimensions différentes :

(1) Une dimension concours – L'étudiant doit préparer un concours sélectif, le CAPES, qui comporte des épreuves écrites et orales. Pour cela il doit acquérir une maîtrise des savoirs académiques et montrer qu'il est capable de les communiquer avec aisance, justesse et précision. Il doit apprendre à bien rédiger et à s'exprimer clairement devant un public, sur des sujets mathématiques. Le master doit donc lui proposer une préparation au concours, pour un investissement conséquent en heures encadrées et en travail personnel.

(2) Une dimension universitaire – Un master est un examen universitaire qui implique une initiation à la recherche et la possibilité de continuer ses études en débutant une thèse de doctorat que l'on peut obtenir à BAC+8 après trois années supplémentaires d'étude sous la houlette d'un directeur de thèse. Un examen comporte lui aussi des épreuves écrites et orales qui suivent une autre logique, et l'initiation à la recherche voit son aboutissement dans la remise d'un mémoire en fin de formation. Le dernier semestre du master est souvent consacré à la rédaction d'un tel mémoire scientifique, et à sa soutenance devant un jury. Ce travail spécifique demande énormément de temps et interfère inévitablement avec la préparation aux oraux du CAPES qui ont lieu justement au même moment, pendant le dernier semestre de master. Les étudiants admissibles au CAPES doivent partir passer leurs oraux du concours entre le 15 juin et le 15 juillet, juste au moment où ont habituellement lieu les soutenances de mémoires. Contraints par

ce calendrier, les étudiants en seconde année de master travailleront dans une urgence peu propice aux progrès et aux réalisations soignées.

(3) Une dimension professionnelle – A l'issue de sa réussite au CAPES et au master, l'étudiant est propulsé devant des classes, en collège ou en lycée, pour assurer un service complet d'enseignement. Il doit donc avoir été préparé en amont pour ces responsabilités, et cela ne peut être envisagé que pendant les deux années de master. L'enseignement en master doit donc comporter une dimension professionnelle faite de stages à effectuer dans des classes du secondaire, d'analyses de pratiques professionnelles, de cours de didactique, et de réflexion sur les programmes et sur leur mise en œuvre.

Atteindre ces trois objectifs simultanément relève du vœu pieux, et la réalité du terrain montre que l'on ne peut que transiger avec cette obligation, pour survivre.

La durée totale des stages en établissement est insuffisante pour que ceux-ci puissent être réellement exploités dans le mémoire de master que l'étudiant doit remettre. Elle est aussi insuffisante pour que l'étudiant acquière le savoir-faire nécessaire pour assurer un temps complet d'enseignement l'année suivant sa réussite au concours.

La préparation des leçons d'oral du concours empêche l'étudiant de travailler à son mémoire de master. Il devra donc le bâcler pour pouvoir avancer dans ses révisions des oraux du concours. Ce faisant, il prend le risque de rater son master et de devoir le recommencer.

Le travail demandé aux étudiants n'est pas raisonnable et ne les prépare pas suffisamment à leur première année d'enseignement pour pouvoir être lâchés sur le terrain avec un service complet. Cette seule constatation permet de comprendre pourquoi beaucoup de stagiaires démissionnent dès les premiers mois d'enseignement après leur réussite au concours. Un beau gâchis.